



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Anah

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



Une aide pour adapter
votre logement



Une aide pour améliorer
votre logement



Une aide pour transformer
votre logement



Une aide de l'État pour
un logement économe
et écologique



Logement loué
fiscalité optimisée

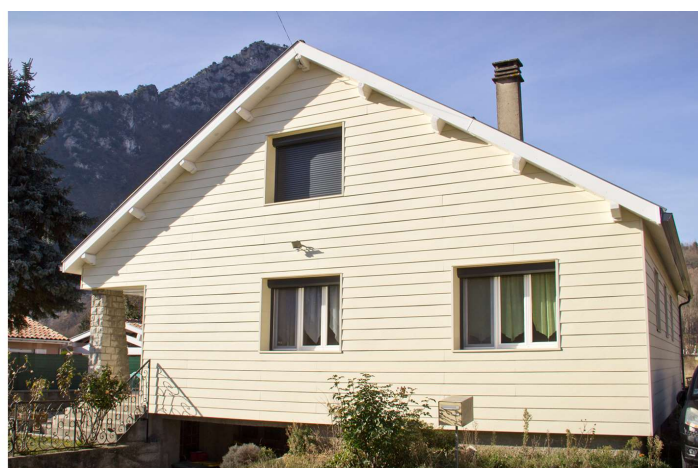


Délégation locale Anah de l'Ariège
10 RUE DES SALENQUES
BP 10102
09007 FOIX CEDEX

SOMMAIRE

I. LES CHIFFRES CLÉS 2019.....	4
Lexique :.....	4
II. DONNÉES GÉNÉRALES.....	5
II.1. LES PRIORITÉS DU PROGRAMME D’ACTION TERRITORIAL DE L’ARIÈGE.....	5
II.1.1. Les dossiers prioritaires	5
II.1.2. Les objectifs du programme d’actions.....	5
II.2. LE PROGRAMME « HABITER MIEUX » pour les propriétaires occupants.....	6
II.3. LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES.....	6
II.4. DOTATION / CONSOMMATION.....	8
II.5. LOGEMENTS ET TRAVAUX AIDÉS.....	8
II.5.1. Les logements subventionnés.....	8
II.5.2. Les travaux aidés.....	9
II.6. LOGEMENTS AIDÉS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS.....	9
II.7. LES PAIEMENTS.....	10
III. LES ENGAGEMENTS PROPRIÉTAIRES BAILLEURS.....	11
III.1. LES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS : loyers maîtrisés.....	11
III.2. LES TYPES D’INTERVENTION.....	11
III.3. LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES D’INTERVENTION.....	12
IV. LES ENGAGEMENTS PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS.....	14
IV.1. NOMBRE DE DOSSIERS ENGAGÉS.....	14
IV.2. ANALYSE DES DOSSIERS ENGAGÉS.....	14
IV.2.1. Les dossiers engagés par type d’intervention (en nombre de logements).....	14
IV.3. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PO PAR PROGRAMME.....	15
IV.4. DOSSIERS DU PROGRAMME HABITER MIEUX.....	16
IV.5. RÉPARTITION DES PO :autres critères.....	16
V. LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION LOCALE.....	18
V.1. LES CONTRÔLES.....	18
V.2. LES COMMISSIONS ET ENGAGEMENTS.....	18
V.3. L’INGÉNIERIE.....	19
V.4. HUMANISATION.....	19

V5. LE CONVENTIONNEMENT ANAH.....	20
V6. LE PARTENARIAT AVEC LA SACICAP TOULOUSE PYRÉNÉES – PROCIVIS.....	20
VI. CONCLUSION.....	21
VI.1. Propriétaires occupants.....	21
VI.2. Propriétaires bailleurs.....	21



*Propriétaire occupant PIG de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon – Très Modeste
 Isolation des murs par l’extérieur – Remplacement de menuiseries
 Coût TTC : 51 447€ / Aides Anah + collectivités : 15 000€*

I. LES CHIFFRES CLÉS 2019

		Pour mémoire 2018
823	Logements aidés	614
47	Logements PB financés	67
776	Logements PO financés	547
749	Logements « Habiter Mieux	502
76	Dossiers d'adaptation au handicap	83
11	Dossiers de lutte contre l'habitat indigne	11
5,93M€	Subventions engagées, aide aux travaux + prime « Habiter Mieux »	4,48M€
0,37M€	Subventions engagées en ingénierie	0,32M€
12,72M€	Travaux générés	10,52M€

LEXIQUE :

PO : Propriétaire Occupant

MOD : Dossier relatif à un propriétaire occupant modeste

TMOD : Dossier relatif à un propriétaire occupant très modeste

AUTO/HAN : Dossier relatif à l'adaptation au handicap, travaux liés à l'autonomie

LHI : Dossier relatif à du traitement de l'habitat indigne

EN : Dossier relatif à l'amélioration énergétique

FART :Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique

ASE : Aide de Solidarité Ecologique

PB : Propriétaire Bailleur

LCS :Loyer Conventionné Social

LCTS :Loyer Conventionné Très Social

TD : Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne (LHI) ou très dégradé

MD : Projet de travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé

TU : Projet de transformation d'usage

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PIG : Programme d'intérêt général

II. DONNÉES GÉNÉRALES

II.1. LES PRIORITÉS DU PROGRAMME D'ACTION TERRITORIAL DE L'ARIÈGE

En 2019, le programme d'actions territorial de l'Anah pour l'Ariège a été révisé pour tenir compte des évolutions fixées dans le cadre national et des mesures fixées au niveau local. Les orientations générales restent identiques depuis plusieurs années, avec la nécessité d'accompagner de façon spécifique les projets urbains en cours d'émergence.

II.1.1. Les dossiers prioritaires

Propriétaires occupants : sous conditions de ressources définies par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

- Situations d'habitat très dégradés ou d'insalubrité
- Dossiers de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux »
- Adaptation des logements au handicap ou à la perte d'autonomie

Propriétaires bailleurs :

- Secteurs programmés (OPAH et PIG) selon les objectifs contractualisés,
Pour les logements PB en PIG, et sauf dispositions spécifiques inscrites dans la convention, seuls les logements situés au cœur des bourgs ou villages centres des communes seront prioritaires.
- Logements en insalubrité occupés,
- Réhabilitation énergétique des logements occupés,
- Logements conventionnés en centres-anciens des bourgs structurants

II.1.2. Les objectifs du programme d'actions

Les objectifs de l'Ariège pour 2019 ont été fixés en début d'année au niveau régional en Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat (CR2H)

Propriétaires occupants = 497 logements (407 en 2018)

- traitement de l'habitat insalubre ou très dégradé (PO LHI/TD) = 23
- amélioration énergétique des logements (PO EN) = 393
- amélioration pour l'autonomie (PO HAN) = 81.

Propriétaires bailleurs = 70 logements (75 en 2018)

TOTAL PO + PB = 567 logements

II.2. LE PROGRAMME « HABITER MIEUX » pour les propriétaires occupants



- **Habiter Mieux sérénité**, qui comprend un accompagnement-conseil et une aide financière pour faire un ensemble de travaux capables d'apporter un gain énergétique d'au moins 25 %.

Ce gain fait bénéficier au propriétaire en plus de l'aide aux travaux, d'une prime Habiter Mieux pouvant aller jusqu'à 2 000 euros avec l'obligation de céder les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) à l'Anah.

- **Habiter Mieux agilité** comprend une aide financière pour faire l'un des trois types de travaux au choix, dans une maison individuelle :
 - Changement de chaudière ou de mode de chauffage
 - Isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs
 - Isolation des combles aménagés et aménageables

Les travaux doivent être réalisés obligatoirement par une entreprise ou un artisan qualifié RGE (reconnu garant de l'environnement). L'accompagnement par un opérateur-conseil n'est pas obligatoire.

Le propriétaire est libre de revendre les CEE obtenus grâce à ces travaux.

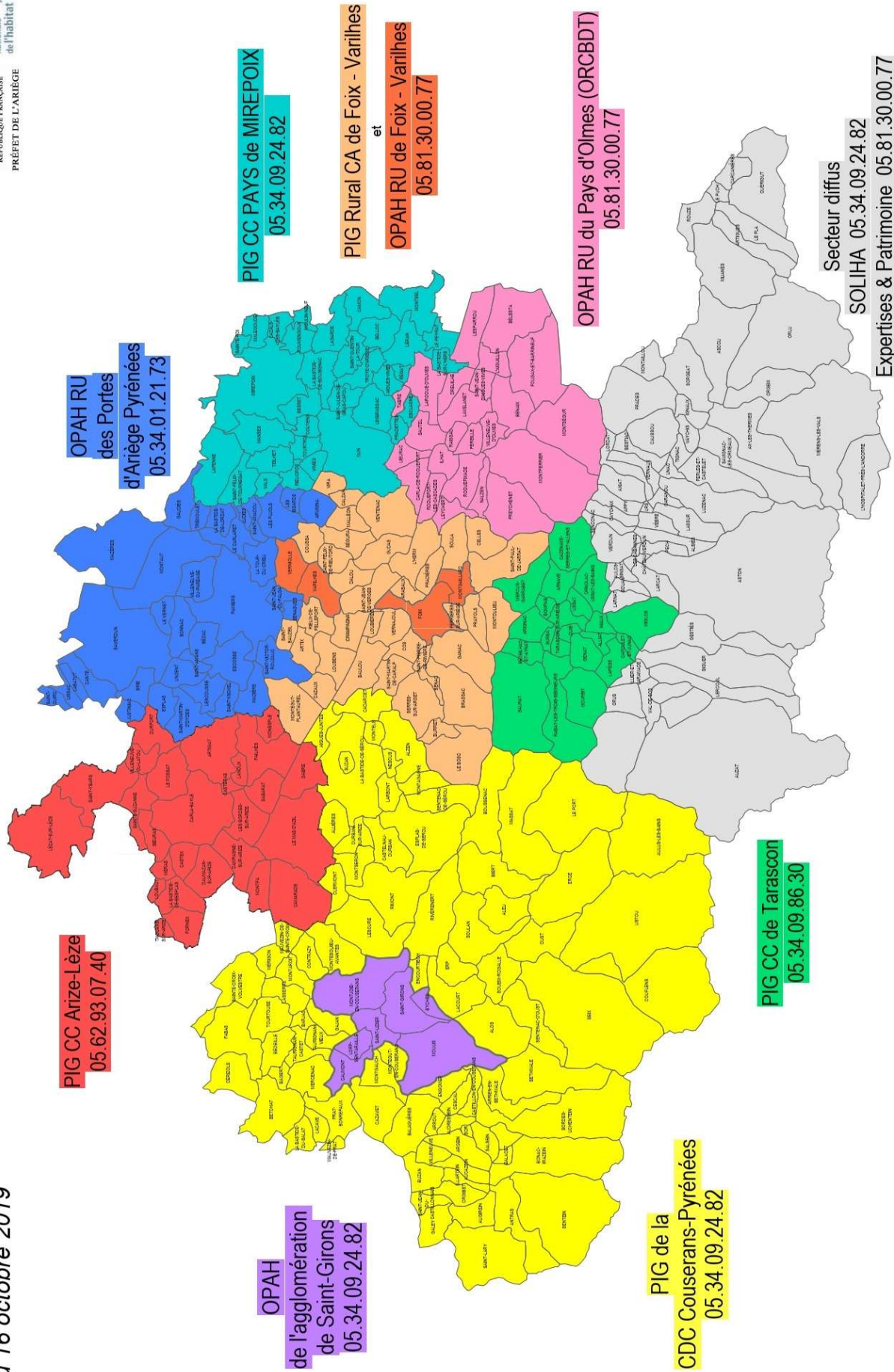
- Début 2019, le Gouvernement a souhaité accélérer la massification des opérations de rénovation énergétique avec le **dispositif « Coup de pouce »**. Le déploiement de ce dispositif repose sur le lancement d'offres commerciales de changement de chaudières ou isolation des planchers bas, combles ou toitures par les fournisseurs d'énergie (dits « obligés »). Un cadre réglementaire particulièrement incitatif permet d'attribuer une prime bonifiée, en complément du programme Habiter Mieux Agilité, pour valoriser les CEE.

II.3. LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES

En plus du PIG-PO départemental, la presque totalité des intercommunalités ont mis en place des opérations programmées :

- OPAH-RU et PIG de la communauté d'agglomération du Pays Foix Varilhes
- OPAH-RU de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées
- OPAH de l'agglomération de Saint Girons et PIG de la communauté de communes Couserans Pyrénées
- PIG des communautés de communes Arize Lèze
- OPAH-RU de la communauté de communes du Pays d'Olmes
- PIG de la communauté de communes du Pays de Mirepoix (début le 1^{er} octobre 2019)
- PIG de la communauté de communes du Pays de Tarascon

Les opérations programmées pour l'habitat ancien en Ariège au 16 octobre 2019



II.4. DOTATION / CONSOMMATION

	Dotation révisée 2019	Consommation 2019	Consommation 2018 <i>(pour mémoire)</i>	Evolution
Propriétaires bailleurs		573 707 €	854 937 €	- 281 230 € (- 32,8 %)
Propriétaires occupants	5 883 829 €	4 934 092 €	3 630 237 €	+ 1 303 855 € (+ 35,9 %)
Ingénierie		375 903 €	328 607 €	+ 47 296 € (+ 1,1 %)
TOTAL		5 883 702 €	4 813 781 €	+1 069 921 € (+ 22,2%)

Compte-tenu de l'avancement de la programmation au regard de l'enveloppe initiale de début d'année, deux enveloppes de crédits complémentaires ont été sollicitées et obtenues afin de pouvoir continuer à aider les dossiers déposés en 2019.

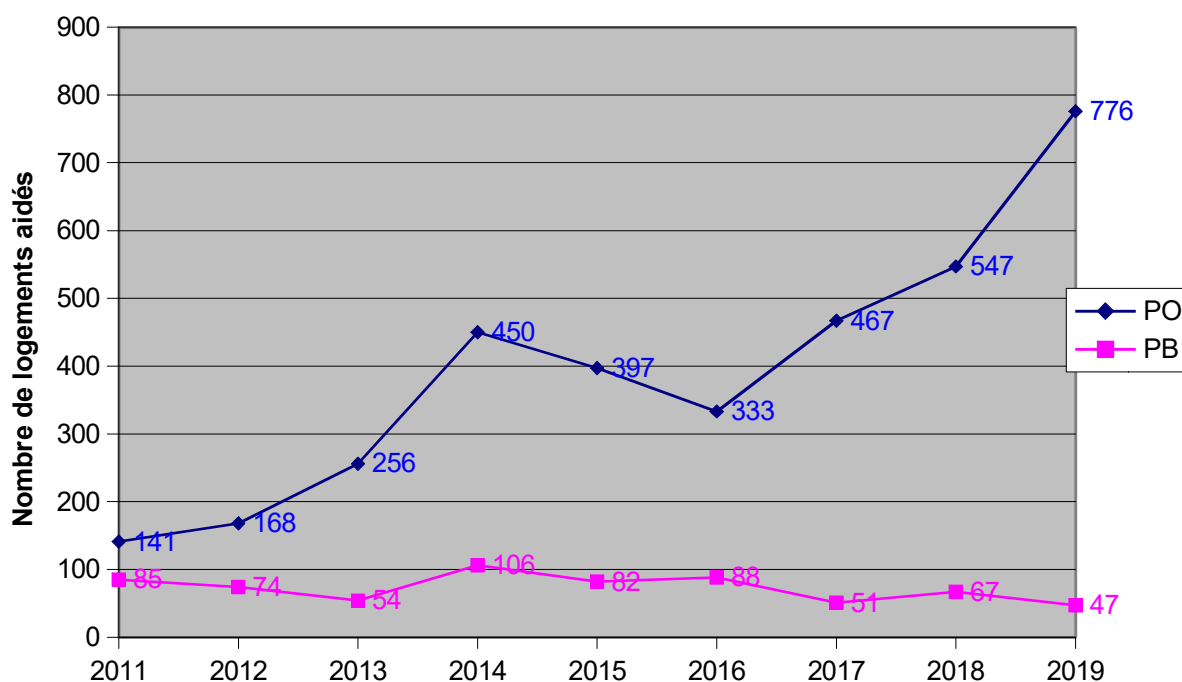
II.5. LOGEMENTS ET TRAVAUX AIDÉS

II.5.1. Les logements subventionnés

La programmation initiale comportait la réhabilitation de 567 logements, objectif qui a été atteint dès le 14 octobre 2019.

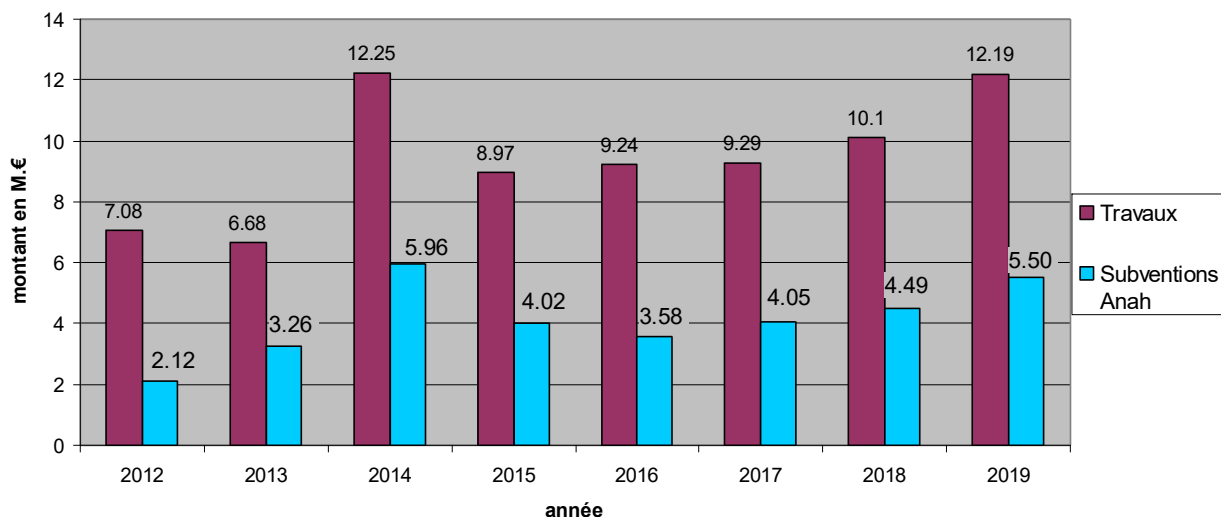
809 dossiers engagés en 2019 correspondant à **823 logements** (614 logements en 2018) **soit une augmentation de 34 %** : 47 logements PB et 776 logements PO (67 PB et 547 PO en 2018).

Nombre de logements aidés



II.5.2. Les travaux aidés

Evolution du montant des travaux aidés (avec honoraires) et subventions ANAH en millions d'euros

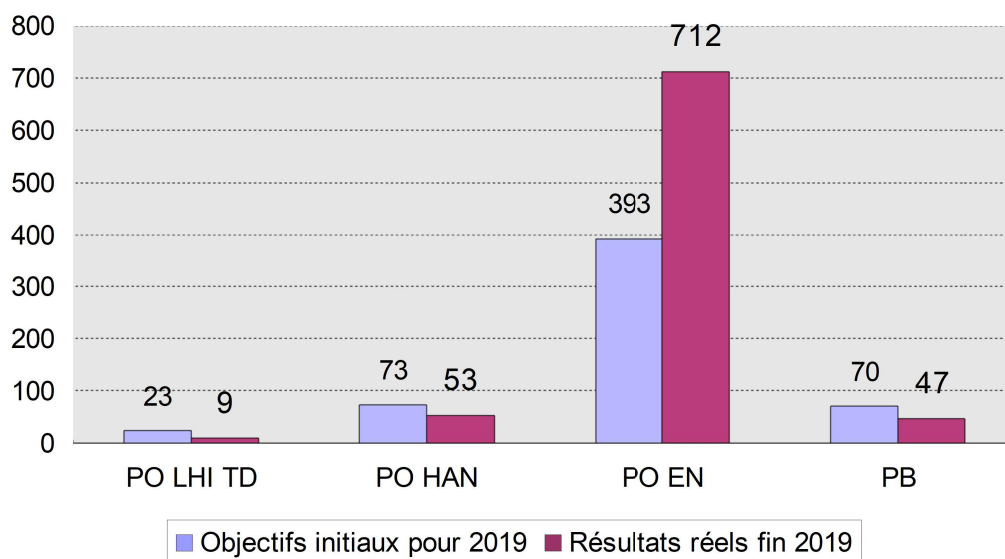


Les **5,50 M€** d'aides de l'Anah (aide aux travaux hors ingénierie) engagés ont permis la mise en chantier de **12,19M€** de travaux (sans compter les travaux non financés, réalisés dans le cadre d'un projet global, tels que les façades).

II.6. LOGEMENTS AIDÉS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS

Les objectifs de la programmation initiale sont validés en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) chaque année.

Nombre de logements aidés par rapport aux objectifs



Les objectifs fixés en Ariège ont été très largement dépassés concernant les dossiers propriétaires occupants pour la rénovation énergétique des logements : **cela correspond aux ambitions du programme Habiter Mieux et au nouveau dispositif « Coup de pouce » cumulable avec les aides de l'Anah.**

Par ailleurs, le nombre de dossiers « handicap » dans le graphique du tableau précédent ne comprend que les dossiers financés strictement au titre des travaux autonomie : le nombre de propriétaires ayant bénéficié d'aides relatives à l'adaptation de leur logement est en réalité plus élevé, car il y a aussi des dossiers mixtes « énergie+autonomie », décomptés dans la catégorie « énergie ». **Au total 76 dossiers ont été engagés avec une thématique handicap.**

Pour les propriétaires bailleurs, on constate un repli en 2019 lié probablement au retrait du dispositif fiscal « Louer Abordable » en zone C en 2018 avant qu'il ne soit réintroduit en 2019 : le temps de réaction des bailleurs n'a pas permis de relancer une dynamique comparable à celle qui prévalait les années précédentes.

II.7. LES PAIEMENTS

En 2019, **841 ordres de paiements** ont été visés par l'agence comptable soit **une hausse de 12,5 %** par rapport à 2018 (747 en 2018). 92 % des paiements effectués concernent des PO.

Les délais de paiement, entre la demande et la date de paiement (l'ordre de paiement a été visé par l'Agence Comptable, et transmis pour être payé sur le compte du bénéficiaire) sont en moyenne de :

- **15 jours pour un PO (29 jours en moyenne en Occitanie)**
- **17 jours pour un PB (42 jours en moyenne en Occitanie)**

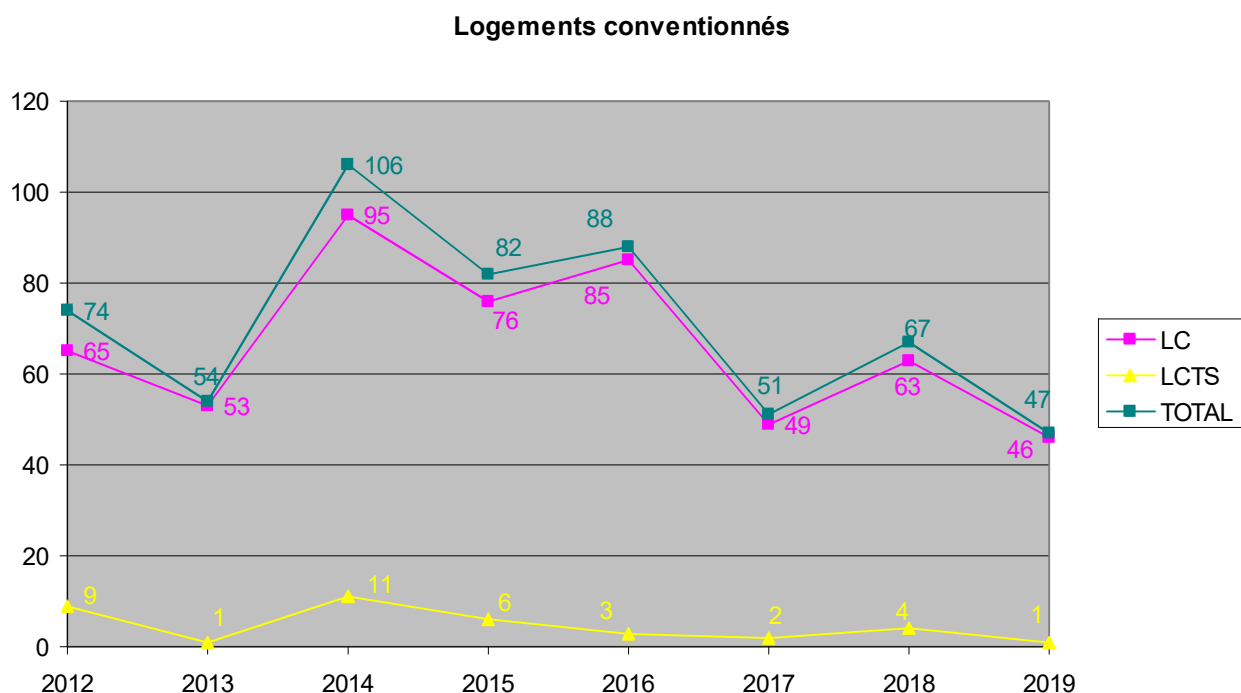


*Propriétaire bailleur – Rénovation complète d'un immeuble en centre-ancien de Pamiers
Travaux lourds, 4 logements dont 3 logements sociaux (1 T4 de 68 m², 2 T3 de 60 m²)
Financement de l'opération à 50 % (Anah, Région, Département et Communauté de Communes)*

III. LES ENGAGEMENTS PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

III.1. LES LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS : loyers maîtrisés

47 logements locatifs ont été financés en 2019 : 46 logements conventionnés sociaux (LCS) et 1 seul logement conventionné très social (LCTS).

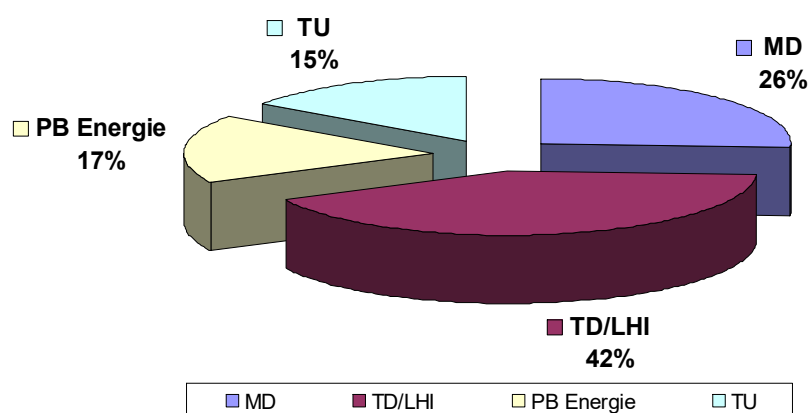


III.2. LES TYPES D'INTERVENTION

La rénovation des logements en vue de leur location peut être aidée selon plusieurs modalités d'intervention de l'Anah :

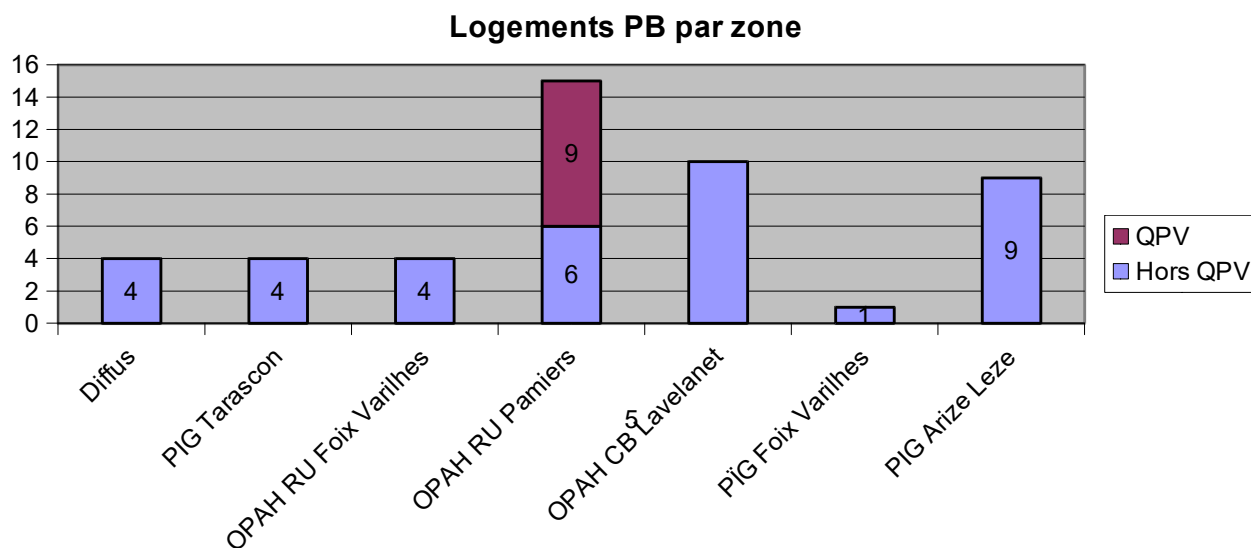
- LHI : logements insalubres
- TD : logements très dégradés, c'est-à-dire dont la grille de dégradation aboutit à un indice de dégradation (ID) supérieur à 0.55
- MD : logements moyennement dégradés, c'est-à-dire dont la grille de dégradation aboutit à un indice de dégradation (ID) compris entre 0,35 et 0.55
- EN : logements faisant l'objet de rénovation énergétique exclusivement, avec un gain énergétique de 35 % minimum.
- TU : logements issus d'une transformation d'usage dans certains cas dérogatoires (projets urbains et quartier prioritaire de la politique de la ville)

Type d'intervention (en nombre de logements)

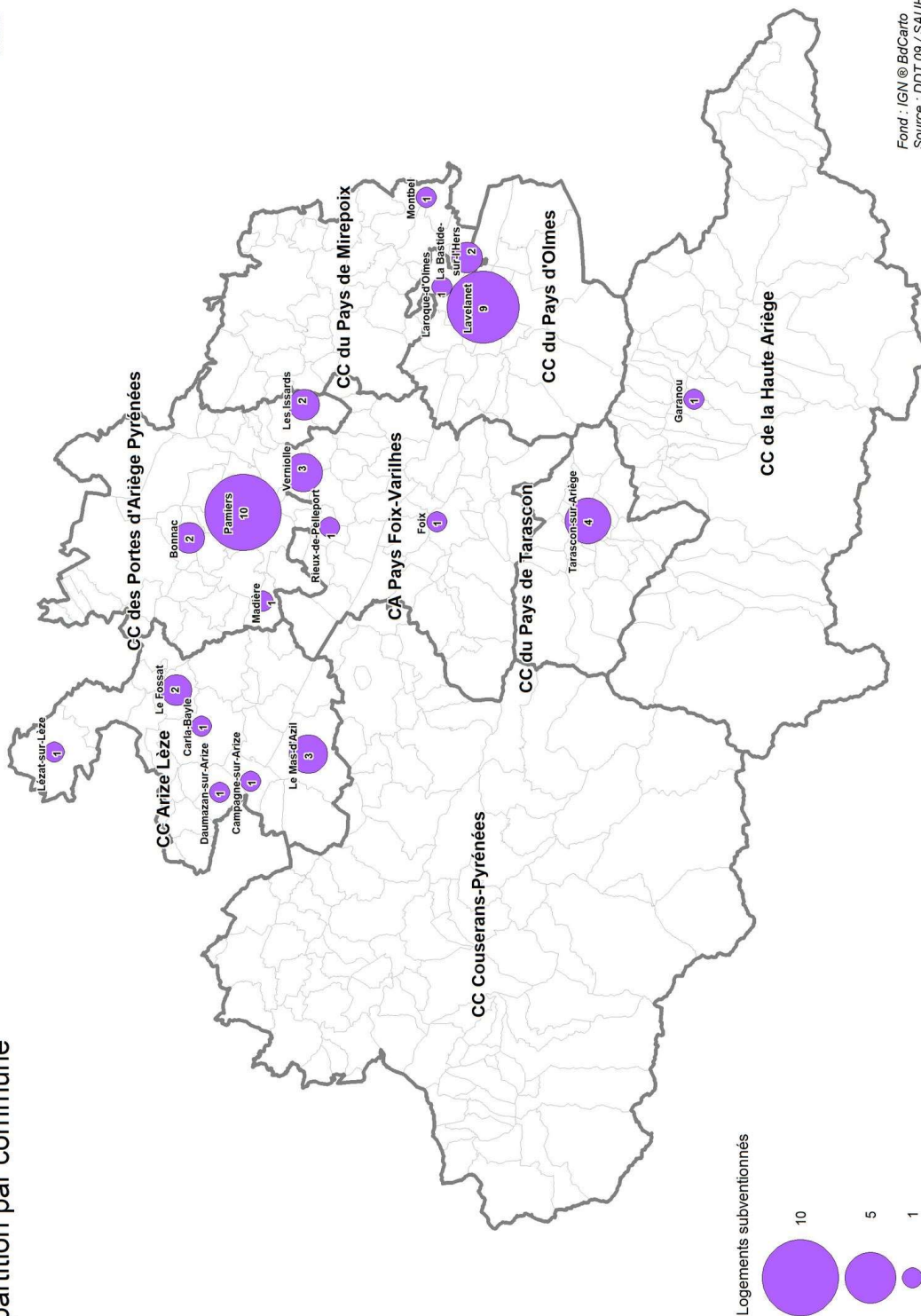


III.3. LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES D'INTERVENTION

91,5 % des subventions attribuées en PB concernent des logements situés en opération programmée et 19 % (soit 9 logements) sont situés dans le centre ancien de Pamiers.



Les logements financés par l'ANAH en Ariège en 2019 au bénéfice des propriétaires bailleurs Répartition par commune



D.T. de l'ariège / SCAT / VD

Fond : IGN @ Bdcarto
Source : DDT 09 / SAUH / HAB

IV. LES ENGAGEMENTS PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

IV.1. NOMBRE DE DOSSIERS ENGAGÉS

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers engagés	397	333	467	547	776
Montants engagés en € (Subventions Anah+prime ASE)	2 937 131	2 361 532	3 348 170	3 630 237	4 934 092

Le nombre de dossiers PO engagés en 2019 est le plus important jamais atteint en Ariège.

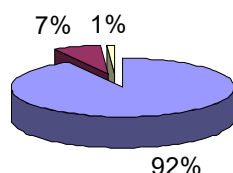
Rapporté au nombre de résidences principales, le ratio pour l'Ariège est le plus élevé d'Occitanie (environ 2 fois le ratio régional).

IV.2. ANALYSE DES DOSSIERS ENGAGÉS

IV.2.1. Les dossiers engagés par type d'intervention (en nombre de logements)

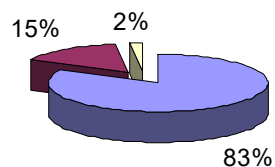
Type d'opération	Objectifs 2019	Réalisés en 2019	<i>Rappel 2018</i>
PO-ENERGIE	393	712	444
AUTONOMIE	81	53	83
TD ou LHI	23	9	11
TOTAL	497	774¹	538

Type d'intervention - 2019



■ PO ENERGIE ■ AUTO ■ TD ou LHI

Type d'intervention - 2018



■ PO ENERGIE ■ AUTO ■ TD ou LHI

¹ À ce chiffre, s'ajoute deux engagements rectificatifs pour une prime ASE

Avec un montant moyen de subvention de 6 358 € par logement, l'Ariège se situe au-dessus de la moyenne régionale (5 786 €). Le tableau ci-dessous rend compte des montants moyens de subventions par modalités d'intervention :

	2016	2017	2018	2019	OCCITANIE 2019
PO-ENERGIE	6 101 €	6 076 €	7 181 €	6 446 €	5 937 €
AUTONOMIE	3 236 €	2 908 €	2 981 €	3 641 €	3 288 €
TD ou LHI	19 365 €	15 106 €	15 382 €	16 065 €	21 802 €

72,4 % des propriétaires occupants financés en 2019 ont des « ressources très modestes » (75,3 % en 2018), les autres propriétaires occupants ayant des « ressources modestes ».

IV.3. RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PO PAR PROGRAMME

Tous les dossiers « Habiter Mieux Sérénité » et « insalubrité » des PO de plus de 70 ans sont enregistrés sur le PIG départemental, ainsi que tous les dossiers « autonomie » quel que soit l'âge, ce qui représente 20,8 % des dossiers engagés (162² sur 776). Ce résultat est en baisse par rapport à 2018.

Il faut noter que les propriétaires occupants de plus de 70 ans ayant réalisé des travaux énergie avec le dispositif « coup de pouce » ou Habiter Mieux Agilité sont enregistrés hors programmes, en diffus.

La proportion de logements comptabilisés en secteur diffus (302 logements) a fortement progressé (99 en 2018 soit une augmentation de 300 %) principalement en raison du programme Habiter Mieux Agilité et des dossiers « Coup de Pouce ».

Avec doubles comptes

Suivi des objectifs en nombre de logements

PO	PIG Mirepoix		OPAH-RU CA Foix Varilhes		PIG Arize-Leze		OPAH-RU Cdc Pamiers		OPAH Cdc St Giron		PIG Cdc Couserans		PIG CA Pays Foix Varilhes		PIG Cdc Tarascon		OPAH RU Pays d'Olmes		PIG PO Conseil Général		Diffus		Objectif Prog		Objectif Infocentre	
	Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé		Réalisé				Réalisé	
Habiter Sain/Serein(LHI)	2		2		2		2	2	2		2		3	1	1		2	1	2	5	11			23	23	20
Habiter Facile(HAN)	8		8	2	6	4	8		4				4	8	8		8		10	35	53			81	73	77
HMS ou HMA	32	7	30	32	28	39	50	40	12	11	18	37	30	46	20	30	30	5	68	95	107	2	299	347	393	722
PO Autres																						0				0
Total PO	42	7	40	34	36	43	60	42	18	11	20	37	33	47	25	38	40	6	80	135	171		302	451	489	819

2 Sur les 162 dossiers enregistrés sur le PIG-PO, certains relèvent également d'un programme local (avec financement pour travaux ou prime énergie) et sont donc comptabilisés à la fois sur le PIG départemental et sur le programme de la collectivité (double compte).

IV.4. DOSSIERS DU PROGRAMME HABITER MIEUX

En 2019, le programme Habiter Mieux se décline en 2 dispositifs : Habiter Mieux Sérénité pour une intervention globale sur le logement et Habiter Mieux Agilité pour des travaux simples énergie (changement de chaudière ou isolation des combles ou isolation des parois opaques).

276 logements ont été financés au titre d’Habiter Mieux Agilité soit 38,7 % des dossiers PO énergie (12 % en 2018) : 271 pour un changement de chaudière, 2 pour l’isolation des combles et 3 pour l’isolation des parois opaques.

Sur ces 276 dossiers, 52 sont localisés dans le périmètre d’une opération programmée et ont fait l’objet d’un accompagnement payant (AMO) auprès du propriétaire occupant : 35 sur la CC Pays d’Olmes, 8 sur la CA Pays Foix Varilhes, 8 sur la CC Couserans Pyrénées et 1 sur la CC Pays de Tarascon.

Le déploiement de primes à la conversion des chaudières repose sur le lancement d’offres commerciales par les fournisseurs d’énergie. Les entreprises labellisées RGE indiquent sur leur devis le montant de cette prime (dont le montant varie en fonction de la valorisation des CEE proposée par le fournisseur d’énergie).

Cette prime cumulée avec les aides du programme Habiter Mieux Agilité, et l’éco-chèque Région éventuellement, peuvent conduire à un reste à charge de 1 € pour le propriétaire.

171³ dossiers ont été identifiés comme ayant bénéficié d’une prime « COUP DE POUCE » sur 276 dossiers du programme Habiter Mieux Agilité.

Exemple de plan de financement pour l’installation d’une pompe à chaleur air-eau dans le cas d’un propriétaire occupant très modeste

Coût des travaux TTC :	14 770€
Aide Habiter Mieux Agilité :	- 7 000€
Prime CEE Coup de Pouce du « partenaire CEE » :	- 5 500€
Aide complémentaire du « partenaire CEE » :	- 2 269€
Reste à charge :	= 1€

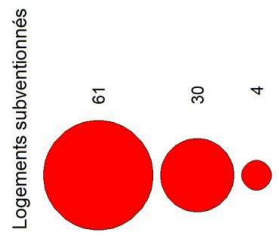
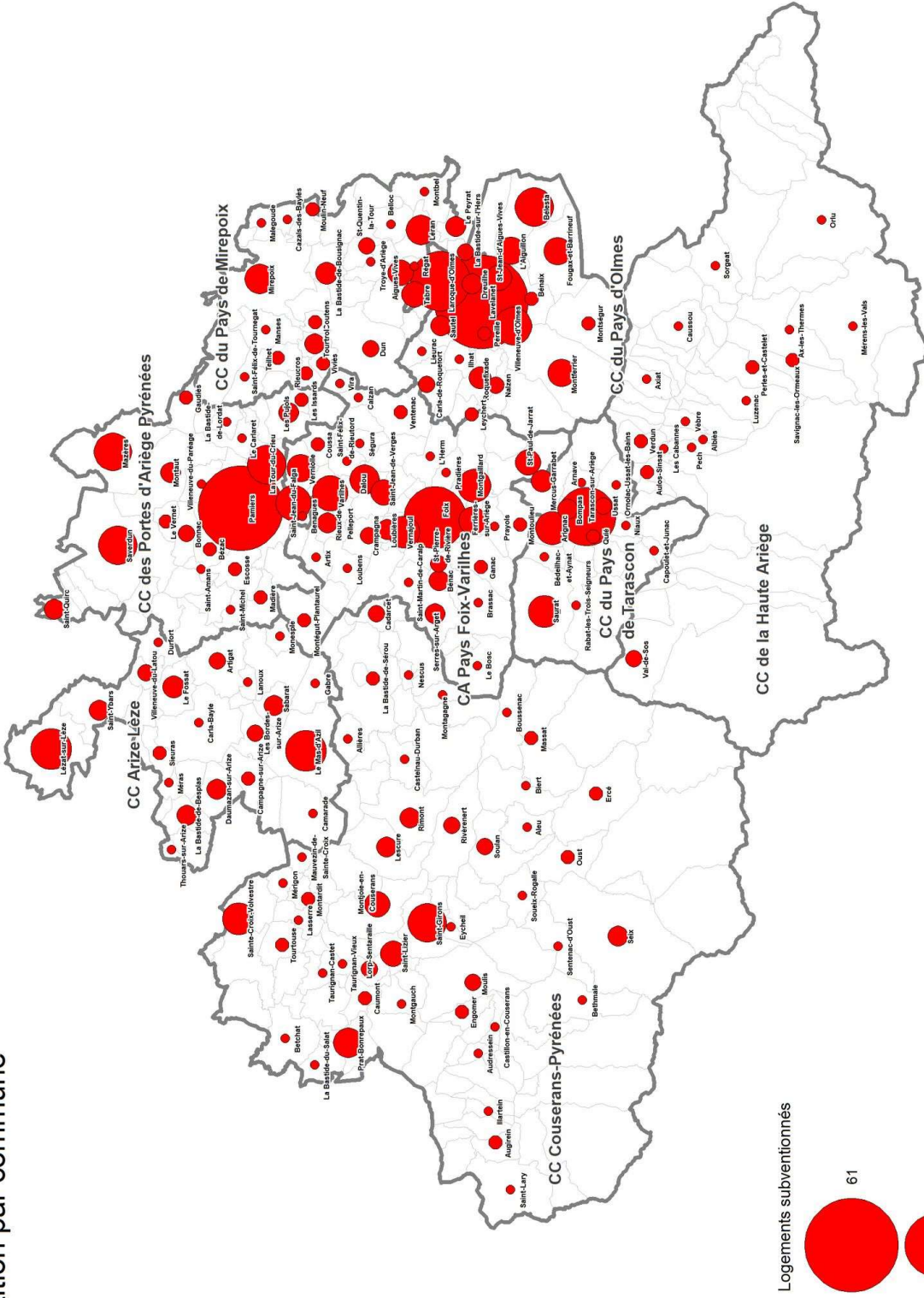
IV.5. RÉPARTITION DES PO :autres critères

Les travaux d’adaptation au handicap sont éligibles sur la base d’un justificatif et d’un diagnostic autonomie. En 2019, sur les 75 interventions au titre du handicap, on note 3 GIR 2, 8 GIR 3, 17 GIR 4, 17 GIR 5, 7 GIR 6 et 23 « invalidité 80 % ». (GIR = Groupe Iso Ressources, qui est un classement de la perte d’autonomie des personnes âgées, établi par Soliha ou organismes de retraite)

22 dossiers mixtes (autonomie + énergie) sont comptabilisés dans les objectifs énergie (taux de couplage de 29%).

3 Ce chiffre pourrait cependant être supérieur car la démarche « Coup de Pouce » n’est pas systématiquement signalée par l’entreprise ou le propriétaire.

Les logements financés par l'ANAH en 2019 en Ariège au bénéfice des propriétaires occupants Répartition par commune



D.T. de l'Ariège / SCAT / VD

Fond : IGN @ BdCartho
Source : DDT 09 / SAUH / HAB

V. LES AUTRES ACTIVITÉS DE LA DÉLÉGATION LOCALE

V.1. LES CONTRÔLES

Conformément aux instructions nationales de l'Anah, un plan de contrôle est établi annuellement, dont les objectifs sont :

- obtenir une assurance raisonnable du respect de la réglementation à toutes les étapes
- lutter contre la fraude
- mesurer les taux de non-respect et leur évolution dans le temps

115 logements ont été contrôlés (160 logements en 2018).

Année : 2019	115
PO. Propriétaires occupants	50
Avant engagement	13
Après engagement	6
Avant paiement d'avance	2
Avant paiement du solde	15
Après paiement du solde	14
PB. Propriétaires bailleurs	65
Avant engagement	13
Après engagement	10
Avant paiement d'acompte	9
Avant paiement du solde	31
Après paiement du solde	2

V.2. LES COMMISSIONS ET ENGAGEMENTS

La composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) est arrêtée par le préfet de l'Ariège. Conformément à l'article R.321-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, sa composition est renouvelée tous les trois ans. Elle a fait l'objet d'un nouvel arrêté le 20 novembre 2019 pour renouvellement des membres la composant. Elle comprend :

- membre de droit : le délégué de l'agence dans le département ou son représentant
- membres nommés, en qualité de représentant des propriétaires, des locataires, de personnes qualifiées dans le domaine du logement, de personnes qualifiées dans le domaine du social, des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale pour le logement

Depuis le décret n°2017-831 du 5 mai 2017, le rôle de la CLAH est recentré sur les grandes orientations de la politique de l'habitat privé et n'examine plus chaque dossier individuel.

La détermination des cas où la consultation de la CLAH est requise est prévue par l'article 6 de son règlement intérieur. En 2019, la CLAH a été réunie 2 fois et a notamment examiné 6 recours gracieux.

Par ailleurs, 22 sessions de décisions ont été réalisées en 2019 afin de garantir un rythme de programmation régulier au profit des propriétaires. Sauf en janvier dans l'attente de l'ouverture des lignes de crédits, le rythme des engagements est d'environ 2 par mois.



Le délai global (entre la date de dépôt et la date d'engagement) est en moyenne de 23 jours pour l'Ariège, très inférieur à la moyenne régionale (délai de 48 jours).

- 20 jours pour un PO (47 jours en Occitanie)
- 53 jours pour un PB (70 jours en Occitanie)

V.3. L'INGÉNIERIE

En 2019, 364 322€ ont été engagés pour « l'Ingénierie des programmes ». Cela correspond aux subventions aux collectivités permettant le cofinancement :

- du suivi animation des programmes, comprenant une part fixe et une part variable liée au nombre de dossiers instruits et financés, et des études pré-opérationnelles.
- de postes de chef de projet ACV/ORT.

48 % de cette dotation a été affectée au suivi-animation sur les territoires relevant de la politique de la ville, du programme Action Cœur de Ville (ACV) ou de l'AMI centre-bourg.

V.4. HUMANISATION

Une aide de 51 733€ a été attribuée à un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S) pour le financement de travaux de mise en sécurité d'un immeuble à Pamiers proposant un accueil de jour, un hébergement d'urgence, un groupe d'entraide mutuelle et une structure de lits halte soins santé.

Les travaux ont concerné la rénovation de l'étanchéité de la toiture et ont été financés à 80 % par l'Anah, taux dérogatoire mis en place après avis favorable du comité régional de validation.

V.5. LE CONVENTIONNEMENT ANAH

Les 47 logements de propriétaires bailleurs engagés en 2019 ont fait l'objet d'un conventionnement Anah en loyer social ou très social (1 LCTS).

40 conventions avec travaux ont été validées (travaux terminés, logement loué en 2019) dont 10 avec intermédiation locative (location/sous location ou mandat de gestion par SOLIHA)

4 conventions sans travaux avec intermédiation locative ont été signées : une à Foix, deux à Pamiers et une à Tarascon.

V.6. LE PARTENARIAT AVEC LA SACICAP TOULOUSE PYRÉNÉES – PROCIVIS

Par convention signée avec l'État le 16 avril 2007 et son avenant du 8 décembre 2010, les SACICAP se sont engagées par leur activité « Missions sociales » à favoriser le financement des logements des ménages très modestes, propriétaires occupants, dans le cadre de conventions fixant les modalités de leurs interventions avec leurs partenaires locaux.

La **SACICAP TOULOUSE PYRENEES – PROCIVIS** propose aux populations concernées

- **L'octroi de prêts, sans intérêts**, permettant de financer le coût des travaux restant à charge du bénéficiaire,
- Et/ou **l'avance** des aides et/ou subventions dans l'attente de leur déblocage **sans frais**. En contre partie, les organismes et le bénéficiaire devront s'engager à verser directement à la SACICAP le montant des subventions accordées.

Les conditions de remboursement sont adaptées à la situation particulière de chaque propriétaire occupant.

En 2019, la SACICAP TOULOUSE PYRENEES a engagé 8 demandes d'avance pour 63 186 € et 4 demandes de prêts pour 28 100 €.

VI. CONCLUSION

L'année 2019 se caractérise par :

- Le plus grand nombre de logements aidés en une année sur le territoire de l'Ariège,
- Un montant total de subventions attribuées en très forte hausse (également le plus élevé programmé en une année sur le territoire de l'Ariège)
- Des objectifs de rénovation énergétique très largement dépassés
- Un nombre de dossiers propriétaires bailleurs en baisse

VI.1. Propriétaires occupants

Les objectifs ont été très largement dépassés pour les propriétaires occupants Énergie, ce qui correspond à l'objectif prioritaire de l'Anah dans le cadre du Programme Habiter Mieux. Le traitement de l'insalubrité et le nombre de dossiers relatifs au traitement du handicap ou de la perte d'autonomie sont en léger repli.

Au global, en rapportant le nombre de logements aidés au nombre de résidences principales du territoire, le ratio pour l'Ariège est deux fois supérieur au ratio pour Occitanie.

Les délais globaux sont de 20 jours en Ariège pour l'engagement d'un dossier (48 jours en Occitanie) et 15 jours pour le paiement de la subvention (29 jours en Occitanie).

VI.2. Propriétaires bailleurs

La production de logements locatifs aidés est en baisse comme en 2017.

L'objectif ambitieux de 70 logements n'a pas été atteint et s'explique notamment par :

- la suppression en 2018 puis le rétablissement en 2019 en zone C (Ariège) de la défiscalisation sur les revenus locatifs des logements conventionnés, qui a sans doute joué sur le déclenchement des dossiers.
- l'émergence progressive des projets urbains sur les centres-anciens des villes principales, dont la dynamique va concourir fortement à la programmation dans les années à venir.

Les délais globaux sont de 53 jours en Ariège pour l'engagement d'un dossier (70 jours en Occitanie) et 17 jours pour le paiement de la subvention (42 jours en Occitanie).

Mme la préfète,
déléguée locale de l'Anah

Chantal MAUCHET